

**DECRET N° 2016 -164 DU 25 MARS 2016**

autorisant le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation à émettre la garantie autonome de l'Etat pour assurer le remboursement à Hamersslag Private Capital Management Limited Iro du prêt d'un montant de trois cent quatre vingt quatorze milliards sept cent quatre vingt seize millions sept cent soixante six mille quatre cent trente six (394 796 766 436) francs CFA contracté par STEFANUTTI STOCKS ROADS AND EARTHWORKS dans le cadre du préfinancement des travaux d'aménagement et de bitumage des axes routiers N° 1, 6, 7, 9, 11, 12 et 15.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** l'ordonnance n°47/PR du 28 août 1968 autorisant le Gouvernement à accorder l'Aval de l'Etat aux Etablissements Bancaires Financiers, en garantie des Prêts et Avances à consentir aux Collectivités Publiques Secondaires, Etablissements, Institutions et Organismes Publics et Privés de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances extraordinaires des 09,11 et 14 mars 2016 ;

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation est autorisé à émettre la garantie autonome de l'Etat au profit de l'entreprise STEFANUTTI STOCKS ROADS AND EARTHWORKS pour couvrir le prêt d'un montant total de **trois cent quatre vingt quatorze milliards sept cent quatre vingt seize millions sept cent soixante six mille quatre cent trente six (394 796 766 436) francs CFA** qu'elle a contracté auprès de Hamerslag Private Capital Management Limited Iro dans le cadre du préfinancement des travaux d'aménagement et de bitumage des axes routiers N° 1, 6, 7, 9, 11, 12 et 15 suivant la répartition ci-après :

<b>Axe 1</b>	Beau rivage-début cinquantenaire en 2x2 voies prenant en compte le pont de Zounvi et la rue des manguiers menant à l'Assemblée Nationale.....	41 259 348 619	FCFA
<b>Axe 6</b>	Parakou-Kika-Kabo (60km).....	41 259 326 867	FCFA
<b>Axe 7</b>	Toffo-Lalo-Agbangnizoun-Bohicon ; Agbangnizoun-Abomey et Bohicon-Tindji-Zakpota (103 km).....	74 371 348 544	FCFA
<b>Axe 9</b>	Kétou-Idigny-Igbodja-Savè (83,017 km) et bretelle Omoulliadjji-Mossoukagbé (27 km).....	92 610 490 746	FCFA
<b>Axe 11</b>	Porto-Novo-Pobè-Obèlè (77,22 km) et bretelle Zian-Igolo-Frontière Nigéria (12,09 km).....	89 104 367 259	FCFA
<b>Axe 12</b>	Pobè-Adjaouèrè (22,10 km).....	15 280 558 186	FCFA
<b>Axe 15</b>	Kokoro-Tchalla-Ogoi-Ansekè (6 km) et Ansekè-Oussè-Ikémon-kilibo (52 km).....	40 911 326 215	FCFA

**Article 2** : Les engagements résultant pour la République du Bénin de cette garantie ne pourront excéder les montants en principal, intérêts et taxes prévus dans le tableau d'amortissement du prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux d'intérêt : 6,875% l'an ;
- durée de remboursement : 15 ans dont 3 ans de différé total ;
- périodicité : semestrielle ;
- commission d'ouverture de crédit 100.000 dollars US au maximum ;
- commission d'arrangement : 3% du montant du crédit.

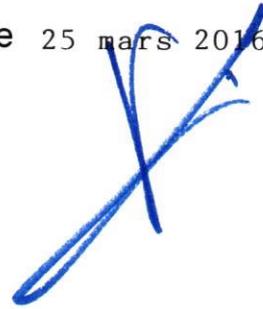
*dt*

*J*  
2

**Article 3** : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

Le Vice - Premier Ministre Chargé de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances  
et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

Le Ministre d'Etat Chargé des Travaux  
Publics et des Transports,



**Gustave Dépo SONON**

**Ampliations** : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 MTPT : 2  
AUTRES MINISTERES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2  
BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

dt

8